

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE MEYRARGUES



Séance du jeudi 11 avril 2024
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	26

Secrétaire de séance :		Philippe GREGOIRE.
Conseillers municipaux présents :	19	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Frédéric BLANC, Louis BURLE, Béatrice MICHEL, Dominique GIRAUD, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	7	Brigitte DAILCROIX (à Philippe GREGOIRE) Daniel BARBIER (à Pierre BERTRAND), Mireille JOUVE (à Gilles DURAND), Peggy MAGNETTO (à Dominique GIRAUD), Emilie KACHKACH (Maria-Isabel ROSADO MARCHENA), Stéphane DEPAUX (à Gilbert BOUGI), Andrée LALAUZE (à Béatrice MICHEL).
Conseiller municipaux absents sans pouvoir :	1	David FRUTTERO.

Délibération n° D2024-46FS

Objet : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
EXERCICE 2024 - ADOPTION

Exposé des motifs :

Le débat d'orientation budgétaire, qui doit précéder le vote du budget primitif, a souligné les grands axes des budgets primitifs de la Commune pour 2024. Concernant ce budget, il est construit et élaboré conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le budget principal est présenté par nature de dépenses et de recettes, croisé d'une présentation fonctionnelle.

Il est voté par chapitre globalisé, par nature avec référence fonctionnelle.

Visas :

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2311 à L. 2343-2 et L. 5217-10-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n°D2023-86-FS du 14 décembre 2023 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal au vu de la délibération n°D2024-36FS du 21 mars 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°D2024-43FS du 11 avril 2024 portant affectation du résultat ;

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée F.legalite.com

Vu la délibération du conseil municipal n°D2024-44FS du 11 avril 2024 portant vote des taux de la fiscalité locale ;

Vu la délibération du conseil municipal n°D2024-45FS du 11 avril 2024 portant mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;

Vu la note de présentation brève et synthétique transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

Vu la maquette budgétaire présentée aux membres de l'assemblée délibérante ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Voter le budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2024, équilibré en dépenses et en recettes, selon les grands équilibres présentés ci-après :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 666 561,72	1 694 015,99
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	246 328,49	561 214,83
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 657 679,79
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 912 910,21	2 912 910,21
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 352 157,58	4 123 157,58
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 229 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 352 157,58	4 352 157,58
TOTAL DU BUDGET (4)		7 265 067,79	7 265 067,79

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-010-211300595-2024-04-11-02024_46FS-

Pour (présents et pouvoirs)	2 0	POUSSARDIN Fabrice GRÉGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Éric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique KACHKACH Émilie
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)	0	

Le secrétaire de séance
Philippe GREGOIRE

Le Maire,
Fabrice POUSSARDIN





Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

19 avril 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com